



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Amiens, le 26 novembre 2014



MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION NATIONALE,
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR
ET DE LA RECHERCHE

Rectorat

Division des Examens et
Concours

Bureau du DNB – CFG - DELF

Barbara Cauterman,
chef de bureau
Tél. 03 22 82 38 61

Dossier suivi par
Stéphanie Bidaux,
Gestionnaire

Tél. 03 22 82 69 77
Fax. 03 22 82 39 83

Mél : ce.dec1@ac-amiens.fr

20, boulevard
d'Alsace-Lorraine
80063 Amiens cedex 9

Horaires d'ouverture :
8h00 à 18h00,
du lundi au vendredi

Le Recteur de l'Académie d'Amiens
Chancelier des universités

à

Mesdames, Messieurs les Chefs
d'établissements publics,
S/c de Messieurs les Directeurs Académiques des
Services de l'Éducation Nationale de l'Aisne, de
l'Oise et de la Somme,
Mesdames, Messieurs les Chefs
d'établissements privés,
S/c de Messieurs les Directeurs diocésains.

ANNULE ET REMPLACE LA CIRCULAIRE DU 20 NOVEMBRE 2014

Objet : Diplôme d'Études en Langue Française (DELF), session 2015.

L'Académie d'Amiens organise en 2015 une session du DELF scolaire pour laquelle j'ai l'honneur de porter à votre connaissance les mesures retenues pour les inscriptions.

Public concerné :

Cet examen s'adresse aux élèves allophones nouvellement arrivés en France (EANA) et pris en charge actuellement ou ayant été pris en charge, soit dans une unité pédagogique pour élèves allophones arrivants (UPE2A), soit dans un dispositif particulier (par exemple quelques heures de FLS).

Les élèves de collège s'inscriront à l'un des trois premiers niveaux (A1, A2, et B1), quant aux élèves de lycée, ils pourront s'inscrire à l'un des quatre niveaux (A1, A2, B1, B2).

Les professeurs remettront à chaque élève concerné une fiche de pré-inscription papier (*cf.* modèle joint) qui devra impérativement être vérifiée par le professeur et le secrétariat de l'établissement. Il est essentiel que les données relatives à l'identité (nom, date, lieu de naissance et nationalité) soient correctes et bien orthographiées.

A cet égard, je vous demande d'observer un contrôle très rigoureux ; en effet, ces informations apparaîtront sur les attestations et les diplômes qui sont des documents qui accompagnent leurs détenteurs toute leur vie scolaire et professionnelle.

Ces fiches vous faciliteront la saisie des informations sur le tableau *Excel* ci-joint qui devra être adressé, complété sans aucune modification, par courriel au bureau du DNB-CFG-DELF du service des examens et concours du Rectorat, ce.dec1@ac-amiens.fr.

Inscriptions:

- Inscriptions du **lundi 24 novembre 2014 au vendredi 19 décembre 2014 inclus** ;
- Envoi du tableau *excel* complété pour le **vendredi 19 décembre 2014 au plus tard** ;
- édition par le bureau du DNB-CFG-DELF des confirmations d'inscription qui vous seront envoyées. Ces confirmations devront être vérifiées et signées par l'élève, ses parents et le chef d'établissement ;

- Retour des confirmations d'inscription pour le **16 janvier 2015, dernier délai** au bureau du DNB-CFG-DELF.

Le public particulier auquel s'adresse ce diplôme me conduit à ouvrir une seconde campagne d'inscription qui permettra aux seuls élèves affectés après le 15 décembre 2014 de s'y inscrire. Elle permettra aussi de modifier éventuellement le choix de tel ou tel niveau linguistique de la première campagne.

Cette seconde phase d'inscription qui sera brève se déroulera selon la procédure suivante :

- inscriptions du **lundi 9 au vendredi 13 mars 2015** ;
- le **lundi 16 mars 2015** : édition et transmission par la DEC des confirmations d'inscription aux établissements ;
- distribution de ces confirmations aux candidats pour vérification et signature ;
- retour des confirmations signées pour le **23 mars 2015 dernier délai**.

Epreuves

L'épreuve écrite collective aura lieu, dans les centres désignés :

- le mardi 19 mai 2015 à 9h30 pour les niveaux A1, A2 et B1 ;
- le mardi 19 mai 2015 à 13h30 pour le niveau B2.

Les épreuves orales individuelles auront lieu du 18 au 20 mai 2015.

Les candidats et les examinateurs seront convoqués par la DEC.

Descriptif des épreuves :

Epreuves collectives écrites

	A1	A2	B1	B2
Compréhension de l'oral	20 minutes (document durée maximale de 3 min.)	25 minutes (document durée maximale de 5 min.)	25 minutes (document durée maximale de 6 min.)	30 minutes (document durée maximale de 8 min.)
Compréhension de l'écrit	30 minutes	30 minutes	35 minutes	60 minutes
Production écrite	30 minutes	45 minutes	45 minutes	60 minutes

Épreuve individuelle

	A1	A2	B1	B2
Temps de préparation	10 minutes	10 minutes	10 minutes	30 minutes
Passation	5 à 6 minutes	7 à 8 minutes	15 minutes	20 minutes

Vous pourrez trouver des informations complémentaires :

- sur le site du CIEP www.ciep.fr/delfdalf rubrique diplôme et test puis Delf scolaire ;
- auprès des professeurs chargés de l'enseignement du français langue étrangère ;
- dans les dispositifs existant dans votre établissement ;
- sur le portail du cri / services / DEC2 ;
- auprès du bureau du DNB-CFG-DELF de la DEC.

Je vous remercie par avance de votre précieuse collaboration.

Pour le recteur et par délégation,
Le chef de la Division des Examens et Concours,



Sophie LUQUET